



WORLD  
RESOURCES  
INSTITUTE

## Note de Cadrage : Approche Juridictionnelle pour une Huile de Palme Légale et Durable en République du Congo

Cette note est destinée aux membres de la Plateforme TFA2020 APOI de la République du Congo pour éclairer et fournir des informations sur cette initiative. Elle présente de manière succincte la justification et l'importance de ce travail et définit quelques concepts tout en abordant les différences, les interactions et synergies avec les autres initiatives telles que la certification RSPO. Elle répond aux éventuelles questions des acteurs clés ou parties prenantes de cette initiative pour une participation effective.

### 1. Qu'est-ce que l'approche juridictionnelle ?

Plusieurs termes sont utilisés pour décrire une variété d'approches similaires mais pas identiques. On rencontre les approches paysages, juridictionnelles, territoriales etc. L'élément commun de toutes ces approches est qu'elles visent à réunir les parties prenantes importantes d'une région donnée à l'échelle de la juridiction, territoire ou du paysage pour s'accorder sur les objectifs de leurs activités, les aligner et se partager les responsabilités de suivi et vérification de l'atteinte des objectifs. L'approche juridictionnelle ressemble à l'approche paysage avec la différence que celle-ci est rattachée à un territoire politique. L'approche territoriale est liée à un territoire qui peut être un espace politique ou pas. En conclusion, la notion d'approche juridictionnelle est appropriée ou indiquée pour ce travail qui portera sur un Département pilote (territoire politique) de la République du Congo.

### 2. Pourquoi l'approche juridictionnelle ?

Le développement des plantations agro-industrielles d'huile de palme, soja, hévéa etc. est perçu comme l'une des causes directes ou indirectes de la déforestation. Les consommateurs et le public plus soucieux des causes sociales et environnementales exigent de plus en plus des standards de durabilité au moyen de la certification ou tout autre mécanisme. Cependant, la certification est parfois onéreuse, complexe, moins adaptée aux besoins des petits producteurs et octroyée uniquement sur les superficies des plantations,

chaînes d'approvisionnement ou unités de production ciblées. Cette approche ne permet de résoudre que de manière partielle le problème de la déforestation. L'approche juridictionnelle se focalise sur une juridiction donnée (département, province etc.) et utilise des outils simples et objectifs pour mesurer les standards de légalité et durabilité. Elle retrace la chaîne d'approvisionnement au sein des producteurs, intermédiaires, transformateurs et les marchés. C'est une approche multi-acteurs (gouvernement, société civile, secteur privé etc.), simple, peu coûteuse et très effective pour lutter contre la déforestation.

### 3. Quel niveau juridictionnel ?

Bien que l'approche juridictionnelle soit applicable à l'échelle nationale, le niveau sous-national (région, département, province, districts, municipalité, comté etc.) est souvent très indiqué parce que c'est à ce niveau qu'incombe pour la plupart des temps la responsabilité ou la prise des décisions importantes sur l'affectation d'usage des terres ou la gouvernance des ressources naturelles locales. C'est le cas de la République du Congo dont le cadre juridique sur la décentralisation (Loi n°3 -2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale) dispose en son article 8 que le département est l'entité administrative qui assure le relais de l'action gouvernementale sur une portion du territoire national. Le département constitue l'échelon de conception, de programmation, d'harmonisation, de soutien, de coordination et de contrôle des actions et des opérations de développement économique, social et culturel

qui s'y réalisent grâce à l'intervention de l'ensemble des services des administrations civiles de l'Etat. Il est également l'échelon d'exécution des réalisations d'intérêt général.

#### **4. Qu'est-ce que la durabilité juridictionnelle ?**

On entend par durabilité juridictionnelle une transition réussie vers le développement durable (dimensions sociale, environnementale et économique) sur l'ensemble d'une géographie politique, comme un État, une province, un département, un district ou une nation. La mesure de cette réussite se prend d'une extrémité à l'autre d'une juridiction donnée et recouvre donc l'intégralité des activités, systèmes de production, écosystèmes et acteurs de la juridiction en question. L'adoption d'une approche juridictionnelle peut permettre de parvenir à la durabilité juridictionnelle. Le développement est jugé durable s'il répond aux besoins des générations actuelles sans menacer la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

#### **5. La durabilité juridictionnelle remplace-t-elle la certification de durabilité ?**

La durabilité juridictionnelle ne remplace pas la certification mais se nourrissent mutuellement. Dans un contexte où la certification est pratiquée, la durabilité juridictionnelle complémente celle-ci et donne des gages additionnels de durabilité aux consommateurs et au public. Les petits producteurs qui manquent les ressources de certification peuvent s'aligner dans une démarche de durabilité juridictionnelle. Enfin, la durabilité juridictionnelle peut servir de base à la certification en capitalisant sur les plateformes multi-acteurs or les standards développés. RSPO a pour ambition de développer un modèle de certification juridictionnelle avec des tests en cours dans certains pays de l'Amérique Latine.

#### **6. Existe-t-il d'autres initiatives d'approches juridictionnelles ailleurs et au Congo ?**

Une revue de la littérature faite en 2018 par la World Resources Institute (WRI) a identifié environs 17 initiatives sur les approches paysages et juridictionnelles. Certaines études

de cas les plus documentées sont celles de l'état de Mato Grosso au Brésil et de la Province du Kalimantan Central en Indonésie. Les programmes REDD+ des Départements de la Sangha et de la Likouala au Congo et de la Province de Mai-Ndombé en République Démocratique du Congo (RDC) sont des initiatives juridictionnelles. EFI mène également une initiative d'approche juridictionnelle (Terpercaya) de production et développement d'huile de palme en Indonésie.

#### **7. Quelle est la finalité d'une telle étude ?**

Ce travail est d'une importance majeure et pourrait servir de pilote pour une mise à échelle dans les autres juridictions de développement et de production d'huile de palme au Congo. Ces juridictions pourraient être classées en fonction de leurs performances de durabilité avec la prise des mesures incitatives, d'opportunité de marchés ou d'accompagnement pour les juridictions performantes. Les leçons apprises de ce travail pourraient être utiles pour renseigner le RSPO juridictionnel. Le Congo a des exigences de communication sur la Contribution Prévue Déterminée Nationale (CPDN) ainsi que les objectifs de développement durable (ODD) et ce travail pourrait contribuer à cet effet.

#### **8. Bibliographie**

1. Loi n°3 -2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale (P. 2).
2. Introduction to landscape or jurisdictional initiatives in commodity agriculture, Proforest Responsible Sourcing and Production Briefings N°2 P1-4.
3. William Boyd, Claudia Stickler, Amy A. Duchelle, Frances Seymour, Daniel Nepstad, Nur H.A. Bahar, and Dawn Rodriguez-Ward (2018). Ending tropical deforestation: a stock-take of progress and challenges. jurisdictional approaches to REDD+ and low emissions development: progress and prospects, World Resources Institute, Working Paper.
4. Terpercaya study - Tracking sustainable palm oil and defining jurisdictional sustainability at scale, <http://www.euredd.efi.int/documents/15552/460846/Terpercaya-Study-English.pdf/fa9388e2-748f-901d-d0b8-ea3d08ae4c62>.
5. La Durabilité Juridictionnelle - Une introduction à l'intention des praticiens.